

ANNEXE 4 – MODALITES DE SAISIE SUR DAUPHIN

**Site de connexion pour toute demande de subvention
au titre de la politique de la ville :**
<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>



Ce guide présente les spécificités de saisie liées au Contrat de ville de l'agglomération nazairienne. Un guide complet sur la procédure nationale est également à votre disposition sur le site de la Préfecture

Pour tout soutien :

- **Service Politique de la ville en Préfecture :** pref-politique-de-la-ville@loire-atlantique.gouv.fr
Merci de préciser dans l'objet de votre mail « **CONTRAT DE VILLE NAZAIRIEN** »
- **Cellule support (question technique) 09 70 81 86 94 (8h30 à 18h) support.P147@proservia.fr**

CONNEXION A VOTRE COMPTE

1/ vous avez déjà effectué une demande en 2021, connectez-vous à l'aide de vos codes d'accès créés auparavant :

- en cas d'oubli de l'identifiant, cliquer sur « identifiant oublié »
- en cas d'oubli du mot de passe, cliquer sur « mot de passe oublié »
- en cas de problème, appeler le service en Préfecture aux coordonnées ci-dessus.

2/ vous êtes une nouvelle structure, il vous faut créer un compte.

Rapprochez-vous du service de la politique de la ville (coordonnées ci-dessus) pour tout accompagnement, toute aide à la création ou rattachement à la structure porteuse de vos projets.

Vous pouvez suivre vos demandes sur l'écran d'accueil « SUIVRE MES DEMANDES D'AIDE » :

1/ Pour toute demande transmise les années antérieures.

2/ Pour renseigner et transmettre les bilans des actions menées en 2021 (saisie ouverte à compter de janvier 2021 et avant le 1^{er} février 2022)

DEPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Saisir autant de demandes que de projets portés sur 2022

- Au préalable, vous pouvez vérifier et/ou modifier les données de la structure en cliquant à gauche sur « éditer » mes informations
- **Cliquer sur « déposer une demande d'aide » = pour toute demande au titre de l'exercice 2022**
- **CHOIX DU TELESERVICE** = cliquer sur « subvention politique de la ville »
- **PREAMBULE** = cliquer sur suivant
- **CRITERES D'ELIGIBILITE** = « sollicitez-vous un financement politique de la ville ? », cliquer sur OUI puis suivant
- **VOTRE TIERS** = identification, représentants, agréments, relations avec autres associations...
 - **vérifier et/ou modifier les données de la structure** (cliquer sur le petit crayon à droite de chaque pavé pour modification (**Attention ! Les données tant sur la raison sociale que l'adresse se doivent d'être identiques à celles mentionnées sur l'avis INSEE, ne rien modifier sans avoir cette assurance, même consigne pour les données bancaires, joindre le RIB à votre demande**))
 - moyens humains 2021 = à compléter
 - cliquer ensuite sur SUIVANT
- **VOTRE DOSSIER**
 - à partir de cette étape, vous complétez votre demande de subvention
 - tous les champs précédés d'un **astérisque en rouge sont à compléter** (caractère obligatoire)
 - à chaque changement d'écran, cliquer sur SUIVANT

APPEL A PROJETS 2022

Contrat de ville / Cité éducative

Pour le champ « PERIODE »

- aucune demande pluriannuelle en cette dernière année du contrat de ville.

Pour le champ « sélectionnez le contrat de ville »

saisir 44 et sélectionner le contrat de ville concerné (seuls les projets en quartiers prioritaires peuvent être instruits à ce titre) : **44 – CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene)**

Pour le champ « bénéficiaires »

Saisir le début des caractères proposés et sélectionner
 âge = ex, saisir 6 pour tranche 6/15 ans
 sexe = ex saisir M pour mixte.

Pour le champ « localisation »

Dans la zone « localisation », saisir un à un, le ou les quartiers concernés par votre projet

commune	Libellé du quartier	Localisation Quartier
SAINT NAZAIRE	Petit Caporal	QP044002
SAINT NAZAIRE	Robespierre - Prézégat	QP044003
SAINT NAZAIRE	Ville Ouest	QP044001

Pour le champ « date ou période de réalisation »

Attention ! La date de réalisation doit correspondre à l'exercice 2022 uniquement (pas de démarrage en 2021)

Pour le champ « budget prévisionnel »

Attention !

1/ Millésime : choisir obligatoirement 2022 avec au choix :

- l'année 2022 (aucune mention à 2021, cela bloque votre demande)
- la période de réalisation (ex pour calendrier scolaire = septembre 2022 à juin 2023)
- AUCUNE DEMANDE PLURIANNUELLE (donc pas de budget attendu autre que 2022)

2/ Choix des financeurs

POUR TOUTE DEMANDE, il est OBLIGATOIRE de saisir

- sur la ligne ETAT : **44-ETAT-POLITIQUE-VILLE et mentionner le montant demandé**
- sur la ligne Ville : **SAINT NAZAIRE (44606)**

Pour les autres services, ci-dessous les choix proposés :

APPEL A PROJETS 2022 Contrat de ville / Cité éducative

<p>44-ETAT-POLITIQUE-VILLE</p> <p>44-CULTURE (DRAC)</p> <p>44-DILCRAH</p> <p>44-DROITS-DES-FEMMES (DDDFE)</p> <p>44-EDUCATION-NATIONALE (DSDEN)</p> <p>44-ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT-LOGT (DDTM)</p> <p>44-INTERIEUR (BOP 104-INTEGRATION)</p> <p>44-INTERIEUR-DELINQ-RADICALISATION (FIPD)</p> <p>44-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE</p> <p>44-JUSTICE (DTPJJ)</p> <p>44-POLE EMPLOI</p> <p>44-SANTE (DT-ARS)</p> <p>44-SECURITE-PUBLIQUE (DDSP)</p> <p>44-SOLIDARITE</p> <p>44-SPORTS</p> <p>44-TRAVAIL-EMPLOI (UD-DIRECCTE)</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE CULTURE (DRAC)</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE DELINQUANCE-RADICALISATION (FIPD)</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE JEUNESSE-VIE-ASSO</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE POLITIQUE VILLE (DREETS)</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE SANTE (ARS)</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE SOLIDARITE</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE TRAVAIL EMPLOI</p> <p>PAYS-DE-LA-LOIRE (CONSEIL REGIONAL)</p> <p>44-LOIRE-ATLANTIQUE (DEPT)</p> <p>44-CA REG NAZAIRIENNE ESTUAIRE</p> <p>SAINT NAZAIRE (44606)</p> <p>44-CAF</p>
--

- **Pour les bailleurs** : saisir dans autres établissements publics et renseigner le bailleur dans la bulle sauf pour la SILENE, saisir : OPH-SILENE-44-LOIRE-ATLANTIQUE

Pour le champ « Informations annexes » si rien à renseigner, cliquer sur suivant

Pour le champ, « domiciliation bancaire », attention : vérifier les coordonnées bancaires, qui doivent être identiques aux données mentionnées sur l’avis INSEE, joindre le RIB pour vérification.

Pour le champ « pièces », joindre les documents demandés et/ ou obligatoires

Pour le champ « récapitulatif » de votre demande, joindre l’attestation sur l’honneur (modèle joint).

Attention ! A PARTIR DE CETTE ETAPE, si vous cliquez sur TRANSMETTRE, il ne vous sera plus possible de modifier votre projet.

Seuls l’un des financeurs sollicités pourra vous inviter à modifier ou compléter votre demande, n’hésitez pas à contacter le service de la politique de la ville le cas échéant.

Une fois que vous aurez cliqué sur TRANSMETTRE, votre demande est transmise automatiquement à tous financeurs sollicités du contrat de ville dans le budget prévisionnel. Vous n’avez rien à adresser ni par mail ni par courrier sauf demande expresse de l’un de ces services.

Un ACCUSE DE RECEPTION vous parviendra automatiquement du suivi de votre demande.